

Direction départementale des territoires

Service eau, risques, environnement et sécurité

Affaire suivie par : Sylviane FURMANIK

Tél.: 05.81.27.59.79

Mèl.: sylviane.furmanik@tarn.gouv.fr

ALBI, le 0 6 SEP. 2024

Monsieur le président Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval Abbaye Saint-Michel 81600 GAILLAC

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'environnement : restauration de l'annexe fluviale de Las Bordes sur les communes de LAGRAVE et MARSSAC SUR TARN

Courrier de notification de décision

Réf.: 2024-0100054641

P.I.: certificats de commencement et d'achèvement de travaux

Monsieur le président,

Par courrier en date du 27 août 2024, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant : restauration de l'annexe fluviale de Las Bordes sur les communes de LAGRAVE et MARSSAC SUR TARN

dossier enregistré sous le numéro : 2024-0100054641.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que les travaux en cours d'eau de seconde catégorie piscicole ne sont pas autorisés du 1^{er} avril au 30 juin, période de reproduction des poissons blancs.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Je vous joins les certificats de commencement et d'achèvement des travaux à nous transmettre, (par courrier ou par courriel), respectivement à chaque phase.

À l'issue des travaux, vous pouvez nous transmettre également des photos de l'opération.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées aux mairies des communes de LAGRAVE et MARSSAC SUR TARN pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Tarn durant une période d'au moins six mois.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

À défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du Code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque. En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint à la cheffe du service eau, risques, environnement, sécurité,

REMI BOURDON

Copie:

• Office français de la biodiversité (par message électronique)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

Certificat de commencement d'exécution de travaux

À retourner à :

ddt-eau@tarn.gouv.fr et sd81@ofb.gouv.fr

ΟU

Direction Départementale des Territoires du Tarn Service Eau Risques Environnement et Sécurité 19 rue de ciron 81013 Albi Cedex 09 Office français de la biodiversité Service départemental du Tarn Cité administrative – Bâtiment A 19 rue de ciron 81013 Albi Cedex 09

Nom, Prénom ou Raison Sociale : Monsieur le président du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval

Adresse: Abbaye Saint-Michel - 81600 GAILLAC

Commune de situation du projet : LAGRAVE et MARSSAC SUR TARN

Nature du projet : restauration de l'annexe fluviale de Las Bordes

Numéro de dossier : 2024-0100054641

Les travaux seront réalisés conformément aux éléments contenus dans le dossier déposé, au récépissé de déclaration et aux arrêtés ministériels de prescriptions générales.

Date et signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

Le pétitionnaire (nom)

Certificat d'achèvement de travaux

À retourner à :

ddt-eau@tarn.gouv.fr et sd81@ofb.gouv.fr

ΟU

Direction Départementale des Territoires du Tarn Service Eau Risques Environnement et Sécurité 19 rue de ciron 81013 Albi Cedex 09

Office français de la biodiversité Service départemental du Tarn Cité administrative – Bâtiment A 19 rue de ciron 81013 Albi Cedex 09

Nom, Prénom ou Raison Sociale : Monsieur le président Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval

Adresse: Abbaye Saint-Michel - 81600 GAILLAC

Commune de situation du projet : LAGRAVE et MARSSAC SUR TARN

Nature du projet : restauration de l'annexe fluviale de Las Bordes

Numéro de dossier : 2024-0100054641

Date d'achèvement des travaux :

Les travaux ont été réalisés conformément aux éléments contenus dans le dossier déposé, au récépissé de déclaration et aux arrêtés ministériels de prescriptions générales.

Date et signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

Le pétitionnaire (nom)